

Patrimoine et démocratie

Par Bernard Zumthor

Aborder le thème Heritage & Democracy¹ dans la conjoncture culturelle, idéologique et sociale actuelle, appelle immédiatement la double interrogation: quel patrimoine pour quelle démocratie? Le sujet est on ne peut plus urgent. Depuis presque deux décennies, la sauvegarde du patrimoine est tombée dans un état inquiétant de fragilisation conceptuelle et matérielle tandis que, dans le même temps, le principe démocratique s'est trouvé affaibli, dans une rhétorique et des pratiques politiques, qui le réduisent cyniquement à un simple habillage présentable des ambitions économiques néo-libérales, et des post-vérités électorales.²

¹ Ce texte est une version réduite d'un exposé présenté lors du colloque de l'Assemblée générale de l'ICOMOS – CH à Fribourg le 19 mai 2017.

² Notre époque vit une passion contemporaine pour les labels conceptuels dont l'exemple par excellence est le préfixe «post» accolé avec succès à la vérité. Quant à l'accapement du terme de démocratie par les despotes tenants de son contraire, autoritarisme, xénophobie, ou nationalisme identitaire, il n'est hélas que trop fréquent.

Les deux termes du binôme se trouvent ainsi non seulement en situation de crise réciproque de leurs valeurs fondatrices, mais de ce fait-même, en relation antinomique dans le discours médiatique dominant. En effet, l'opinion du citoyen lambda, nourrie d'idées reçues et de préjugés, est la plupart du temps convaincue que la conservation du patrimoine procède nécessairement du conservatisme: passiste, rétrograde et élitiste, elle serait l'ennemie d'un «progrès», dont la démocratie serait, à l'inverse, la source et la caution car porteuse d'espérance de vie meilleure?

Pourtant les deux concepts ont beaucoup à partager, indépendamment des clichés et malentendus dont ils sont l'objet, ne serait-ce que par leurs origines communes, leur développement mouvementé depuis deux siècles et leurs rapports institutionnels dans l'Etat moderne. L'histoire entrecroisée de l'essor des sociétés modernes et de la reconnaissance des témoins de leur histoire aboutit aujourd'hui au constat qu'il ne peut y avoir de véritable conservation du patrimoine sans démocratie.

Essayons de vérifier cette assertion en posant l'hypothèse d'un lien de nécessité entre patrimoine et démocratie, en rappelant les sources républicaines des deux notions et en examinant leur mise en œuvre actuelle.

Un lien «de nécessité»

Les *Principes pour la conservation des biens culturels* édictés par la Commis-

sion fédérale des monuments historiques (CFMH) en 2007³ définissent le patrimoine comme «un objet du passé auquel la société reconnaît une valeur de témoignage». Or nous savons que la «valeur de témoignage» n'épuise de loin pas l'ensemble des valeurs que la société s'accorde à donner au «bien culturel». La pensée historique en Europe depuis le XVIII^e siècle a fondé la dualité du concept de *monumentum*: document historique circonstanciel ne pouvant être signifiant que dans et par son contexte *et* objet d'art doué d'une valeur intrinsèque, universelle et intemporelle. A la fois lieu précis de mémoire et mémoire diffuse, archive et symbole, preuve et récit, réalité et fantôme. C'est en se fondant sur ce constat que les Principes précisent qu'à la valeur de document historique, s'ajoute celle de «besoin fondamental de mémoire» de l'être humain (Principes 1.1). Besoin psychique et social, dans lequel va se jouer le rapport du patrimoine à la démocratie.

C'est pourquoi la signification du patrimoine (et donc de sa conservation) est intimement liée à ce qu'on appelle depuis les années 1980 le devoir de mémoire, cette inlassable «remise en ordre» de notre passé, comme disait Le Clézio⁴, laquelle est, bien entendu, inséparable d'un devoir de connaître⁵. Le devoir de mémoire, c'est celui de ne pas oublier. Car l'oubli signifie le refus, le rejet, l'abandon ou l'échec de la transmission, objectif de la conservation. La preuve en est l'émotion qui nous étreint devant la destruction du lieu naguère familier rendu méconnaissable par une «rénovation» urbaine sauvage. Ou la sidération dans laquelle nous ont laissés les dévasta-

³ Commission fédérale des monuments historiques. Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse. Zürich 2007.

⁴ J.M.G. Le Clézio, Introduction à: Henry Roth. Requiem pour Harlem. Paris 2000.

⁵ Si le rôle de la conservation est d'assurer la continuité généalogique du récit historique, les signes qu'elle préserve, regroupés sous la désignation générique de «patrimoine» jouent celui de témoins chargés de le «faire connaître». C'est dire que la transmission du récit historique requiert un véritable savoir, une connaissance fondée sur la formation plutôt que sur l'information, sur le regard critique plutôt que sur les aprioris, sur la culture plutôt que sur les clichés publicitaires.

tions de Bamiyan, Ninive, Tombouctou, Palmyre... et tant d'autres ravages, fruits de l'ignorance, de la bêtise et de l'arrogance. Cette dimension sensible, de «nécessité» de la conservation (puisqu'elle se vit comme un besoin) est tout aussi signifiante que la matérialité objective de l'objet patrimonial. Bien plus, elle en est une composante essentielle, sans laquelle les témoins de l'histoire resteraient réduits à un décor de fiction.

Dès lors, ce qui va nous conduire au rapport à la démocratie, c'est le fait que l'expérience du patrimoine est doublement ambiguë. Dans sa dimension sociale, elle est à la fois collective et individuelle, publique et intime, au même titre que le patrimoine lui-même est à la fois matière et conscience. Il s'agit d'une expérience qui est à la fois connaissance et émotion, partage et vécu personnel, pluralité et singularité, universalité et appartenance. En outre, dans sa dimension physique, le patrimoine constitue le terrain de l'expérience du lieu et du temps, il en exprime le *genius loci*, au sens où l'entendait Christian Norberg-Schulz qui évoquait le concept heideggerien de *Räumlichkeit*⁶. Cela veut dire que c'est dans le patrimoine et à travers sa reconnaissance collective et individuelle, ou, plus généralement, dans tout ce qui fait civilisation, que le groupe et l'individu peuvent exprimer

⁶ «La *Räumlichkeit* ne désigne pas une relation mathématique, mais l'espace du vécu où chaque chose a sa place et où toutes ces places concourent à créer un contexte global permettant à la vie d'avoir lieu (...) Avoir lieu, c'est-à-dire à la fois se dérouler dans la temporalité et s'inscrire dans un espace». Christian Norberg-Schulz cité in: Patrice Béghain. Le Patrimoine, culture et lien social. Paris 1998; voir aussi: Christian Norberg-Schulz. *Genius Loci, Towards a Phenomenology of Architecture*. London 1980.

et concrétiser leur communauté culturelle ainsi que la continuité de leurs destinées d'êtres humains dans la durée historique. En d'autres termes, pour les collectivités comme pour les personnes, le patrimoine signifie et atteste la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes dans l'universalité de leur humanité, c'est-à-dire dans leur multiculturalité, à l'opposé de toute forme de repli identitaire qui réduit toujours le patrimoine à un folklore sans horizon.

Dans cette logique, la démocratie est la seule organisation sociale et politique (*πολις*) qui permet et garantit à tous et à chacun la possibilité de cette double expression dans le temps et l'espace (par rapport à l'histoire et à l'universalité), tout simplement parce que la démocratie est le seul lieu d'expression libre et égalitaire de toutes les identités, le seul contexte dans lequel elles peuvent s'épanouir dans leurs infinies diversités. Dès lors, puisque l'attachement des humains à l'exercice de leur(s) mémoire(s) est un besoin et que la démocratie est, selon Hannah Arendt, «a seule forme humaine de la politique», le lien de nécessité, au sens philosophique et socio-politique, entre la reconnaissance & sauvegarde du patrimoine, et le régime de souveraineté du peuple apparaît de toute évidence. Ce qui ne veut pas dire que le patrimoine n'existait pas sous l'ancien régime ou qu'il soit absent des sociétés contemporaines despotiques, mais il était alors, il est aujourd'hui dans les régimes autoritaires, d'une autre nature qui l'exclut de notre thème, lié davantage à la célébration du pouvoir ou à l'expression des intolérances, qu'au témoignage du lien des citoyens à leur passé et à l'histoire.

Origine républicaine de l'idée de patrimoine

Ce lien s'explique aussi par l'histoire des corrélations entre patrimoine et démocratie. La pratique (et, dans une grande mesure, le concept) de la sauvegarde du patrimoine comme tâche collective publique, est née

avec la République issue des Lumières. Dès l'instauration du Directoire, en 1795, l'abbé Grégoire puis Alexandre Lenoir, le créateur du Musée des monuments français, avaient dénoncé le vandalisme révolutionnaire, non par nostalgie des vestiges de la tyrannie monarchique, mais pour encourager l'appropriation par le peuple des monuments du passé. Ce moment peut être considéré comme l'acte de fondation, en Europe, de la notion moderne, institutionnalisée, de patrimoine, ce trésor que la collectivité reçoit en héritage et qu'elle a le devoir de transmettre, dont la génération du temps présent n'est que l'usufruitier, selon la célèbre formule de Victor Hugo, un quart de siècle plus tard, «il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté; son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde». En général la citation s'arrête là mais c'est la conclusion qu'Hugo en tire qui importe: «c'est donc dépasser son droit que de le détruire»⁷.

En Suisse, la mise en place officielle de mesures de protection du patrimoine fut plus lente et plus tardive, mais non moins significative du consensus réalisé autour de ce devoir démocratique. L'impulsion vint, comme souvent dans notre pays, de la mobilisation citoyenne, acte démocratique par excellence, notamment avec la création de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) en 1880 et du Schweizer

⁷ Victor Hugo. Guerre aux démolisseurs. Revue des deux mondes, 1^{er} mars 1832.

Heimatschutz (Patrimoine suisse) en 1905. Les premières prescriptions administratives en faveur de la protection des monuments historiques apparaissent dès la fin du XIX^e siècle: arrêtés de 1886 et 1894, création de la CFMH en 1915, etc. jusqu'à la Loi fédérale sur la protection de la Nature et du Paysage (LPN) du 1^{er} juillet 1966, à l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) de janvier 1991 et à la mise en place de l'Office fédéral de la Culture en 1975. Aujourd'hui plus de 2400 objets sont placés sous protection de la Confédération, sur la base d'un corpus abondant de recherches, d'études historiques, de recensements et d'inventaires.

Inhérentes à la dualité du concept de patrimoine, document et œuvre d'art, les notions d'unicité et de typicité permirent de diversifier à l'infini les genres d'objets entrant dans la définition patrimoniale: édifices, lieux, sites et objets liés à la religion, à l'histoire culturelle, civique et militaire, aux coutumes, à la politique, à l'économie, à l'urbanisme, à la technologie, à la vie quotidienne, etc. Cette diversification qualitative fut elle-même sujette à évolution et à extension quantitative. En se démocratisant, le concept de patrimoine est devenu «nomade» selon la formule de Françoise Choay, car si sa sauvegarde devenait l'affaire de tous, il fallait inversement que tout puisse devenir objet de sauvegarde.

Aujourd'hui: état des lieux...

Le problème est que lorsque tout devient patrimoine, plus rien ne l'est vraiment. A fortiori dans une société devenue, elle aussi, nomade, «liquide» pour reprendre l'image de Zygmunt Baumann, délocalisée par le biais des technologies de la communication, qui nous font appartenir non plus à des lieux mais à des réseaux, une société dans laquelle le pendant de la surabondance matérielle et/ou visuelle en est la surconsommation.

Or la notion de patrimoine est concomitante de cette évolution dans la conscience collective. On peut le constater depuis une vingtaine d'années, dans le dévoiement sémantique d'une expérience qui n'est plus celle d'objets ou de lieux particuliers, en-

tourés d'une aura, comme la concevait Walter Benjamin⁸, mais d'une imagerie qui ne se rattache pas plus à la mémoire qu'à l'histoire, et dans laquelle la conservation ne se satisfait trop souvent que du simulacre. On assiste ainsi à l'assimilation progressive des démarches de sauvegarde à des opérations performatives «spectaculaires» au sens étymologique. Les circuits touristiques, les animations des sites historiques, les «mises en valeur» dûment médiatisées et drainant les foules, donnent ainsi davantage à voir qu'à penser.

Le «repli collectif sur la patrimonialisation,» écrivait l'anthropologue Henri-Pierre Jeudy dans les années 1990 déjà, «loin d'être une aventure des mémoires, s'impose comme une gestion ostensible des structures symboliques de toute société. Face à la crise des valeurs, face à l'incertitude d'un sens donné à l'avenir, le patrimoine se présente comme une valeur sûre, comme une garantie symbolique.»⁹

On devrait peut-être se réjouir de cette popularisation du patrimoine qui serait l'aboutissement positif de sa démocratisation, prémunissant la société contre l'amnésie collective et la dilution des identités. Malheureusement, ce n'est pas si simple. Car la notion d'identité culturelle n'est pas sans ambiguïté. Elle légitime, dans son principe-même, les particularismes locaux, ce à quoi il n'y a à priori rien à redire. Le

⁸ «On peut désigner tout ce qui échappe à la reproduction technique par le concept d'aura et avancer que ce qui dépérit à l'époque de la reproductibilité technique de l'œuvre d'art, c'est l'aura de celle-ci» Walter Benjamin. L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique (1936).

⁹ Henri-Pierre Jeudy. Entre mémoire et patrimoine. Ethnologie française, janvier-mars 1995-1.

problème surgit lorsque la revendication identitaire a pour motif la volonté d'affirmer une filiation, pour soi et pour le groupe, que l'on estime niée par l'histoire ou les circonstances. Les nationalismes, nés au XIX^e siècle et dont on connaît les effets dévastateurs depuis, procèdent exactement de ce paradigme: l'identité culturelle se travestit en identité nationale, prend les monuments en otage à cette fin et se définit comme un système de valeurs exclusif et immuable plutôt que comme ce qu'elle est (ou devrait être) véritablement, une instance en mouvement.

Logiquement, cette pétrification de l'esprit patrimonial dans la verticalité des généalogies consanguines, en appelle au rejet de toute pratique culturelle ouverte, «horizontale», qualifiée négativement de cosmopolite. Ce qui entraîne la réduction des valeurs de la culture universelle à leur dénominateur commun le plus populiste, mercantile ou parfois hélas... le plus fanatique. Ce phénomène qui interroge directement le rapport entre patrimoine et démocratie ne date pas d'aujourd'hui: Victor Hugo ou Marcel Proust se sont battus pour faire de la défense du patrimoine une cause d'intérêt commun contre les tentations de captation intégriste de l'héritage collectif. «La demeure est assez grande pour que nous puissions tous y trouver place», écrivait Proust en... 1904!¹⁰

Conclusion

Tel est aujourd'hui l'enjeu de la politique du patrimoine en démocratie. Maintenant qu'elle dispose d'un corpus efficace de lois et de règlements, que la recherche enrichit chaque jour notre connaissance du domaine, que la sauvegarde dispose d'une déontologie cohérente et qu'elle s'est donné

¹⁰ Marcel Proust. Œuvres complètes. Editions Arvensa, Paris 2013, p. 5731.

les moyens scientifiques de sa validation et bénéficie de l'expérience de sa pratique, une autre tâche nous attend: combattre l'instrumentalisation du patrimoine au service des égoïsmes économiques ou idéologiques; ne pas accepter qu'il devienne le lieu du repli identitaire qui le vide de sa substance et, au final, l'efface irréversiblement de notre mémoire et de la mémoire du monde.

Comme l'a récemment montré Dominique Wolton¹¹, l'altérité culturelle est la grande question de ce début de siècle. La mondialisation couplée à la révolution des technologies de l'information a bouleversé notre rapport à l'autre, proche ou lointain, et a mis au jour les paradoxes saisissants de notre époque. «L'effacement des distances a révélé l'étendue de nos différences» écrit Wolton. Il fabrique du conflit, de la confrontation, de l'incommunicabilité, parfois même la guerre dont les hommes et le patrimoine sont les premières victimes.

Dès lors, le sens et le but de toute politique du patrimoine en démocratie aujourd'hui ne devraient-ils pas être d'articuler pour l'être humain et autour de lui, les deux dimensions, temporelle et spatiale, de la mémoire partagée? Retrouver l'élan d'un rapport dynamique et critique des humains à leur histoire, un rapport qui fait du patrimoine un instrument de lien social, humaniste et multiculturel, dans lequel la conservation ne pourra jamais se dévoyer en conservatisme et par lequel, pour reprendre l'expression de Tsvetan Todorov, «le passé devient principe d'action pour le présent»? Car si nous admettons notre pétition de principe qu'il ne peut y avoir de véritable conservation du patrimoine sans démocratie, on peut ajouter qu'on ne peut pas penser le patrimoine sans penser justice sociale, la lutte contre les inégalités et les clivages, écologie et que le droit à la mémoire n'est autre qu'un des droits humains fondamentaux.

¹¹ Dominique Wolton. Communiquer c'est vivre: Entretiens avec Arnaud Benedetti. Paris 2017.

Resümee

Seit rund zwanzig Jahren sind sowohl Kulturerbe als auch Demokratie in einer Krise, was ihre Grundwerte betrifft. Die Bewahrung des Kulturerbes wird zunehmend in Frage gestellt und die demokratischen Prinzipien werden geschwächt durch eine politische Rhetorik und Praxis, die zunehmend neoliberale ökonomische oder post-faktische elektorale Ziele verfolgt. Dabei hängen die Bewahrung des gemeinsamen Kulturerbes und die gelebte Demokratie gegenseitig voneinander ab.

Diese Abhängigkeit liegt in ihren gemeinsamen republikanischen Wurzeln sowie in der gesellschaftlichen Aufgabe von Kultur und Erziehung. Das Kulturerbe stärkt und verankert das Bewusstsein, das eine Gemeinschaft von sich selber hat – bei aller individuellen Verschiedenheit und Multikulturalität. Und nur die Demokratie garantiert allen und jeder die freie Äusserung ihrer individuellen Unterschiede. Darin liegt die gegenseitige Abhängigkeit von Kulturerbe und Demokratie.

Heute, in einer Situation der Abnahme kultureller Werte und der identitären Abgrenzung, braucht es eine Neubewertung unseres Kulturerbes. Diese vermag Perspektiven zu öffnen für eine Demokratie, die zu erstarren droht.